**AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

**(AICD)**

**RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION** OEA/Ser.W/XX.2

AICD/JD/DE-136/23

7 mars 2023

Original: espagnol

DÉCISIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

(Adoptées à la réunion tenue le 6 mars 2023)

La réunion du Conseil d’administration de l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) s'est déroulée virtuellement le 6 mars 2023.

Participants

Ont participé à la réunion les membres ci-après du Conseil d’administration :

Mme Karla Majano de Palma, Directrice générale de l'Agence de coopération internationale d’El Salvador (ESCO), Présidente du Conseil d'administration

Membres du Conseil d’administration

* Daniela Rey, Direction générale de la coopération internationale, Ministère des relations extérieures de l’Argentine
* Ciro Leal, Représentant suppléant du Brésil
* Juan Manuel Escalante, Directeur de la coopération internationale bilatérale, multilatérale et Sud-Sud de l’Équateur
* Felipe Abadia Castañeda, Coordination de la coopération multilatérale, Direction de la coopération internationale, Ministère des relations extérieures de la Colombie
* Gertrudis Ernestina Reyes, Représentante suppléante d'El Salvador
* Ambassadrice Luz Elena Baños, Représentante permanente du Mexique
* Carlos Amezaga, Agence péruvienne de coopération internationale
* Omari Seitu Williams, Représentant permanent adjoint et Représentant suppléant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Kim Osborne, Secrétaire exécutive au développement intégré, ainsi que les délégations des Bahamas, du Belize, de la Bolivie, du Chili, du Costa Rica, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, du Panama, du Paraguay, de la République dominicaine, de Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay.

La réunion a commencé par l’approbation du projet d’ordre du jour (AICD/JD/OD-70/23) - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/od&classNum=70&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/od&classNum=70&lang=e).

1. Désignation et élection de la présidence et de la vice-présidence du Conseil d'administration de l'AICD 2022-2023

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, conformément à l'article 6 du Règlement du Conseil d'administration de l'AICD, qui précise que le Conseil d'administration élit chaque année un président et un vice-président lors de sa première réunion suivant la réunion du CIDI au cours de laquelle les membres du Conseil d'administration ont été élus. Aucune intention n'ayant été reçue pour ces deux postes, la Présidente a déclaré qu'elle-même et le Vice-président étaient disposés à occuper ces postes pendant la période en cours afin de poursuivre les efforts déployés au cours de la période écoulée et de donner suite aux mandats confiés à l'AICD. En conséquence, le Conseil d’administration a pris les décisions suivantes :

Décision 1 : Réélire par acclamation les membres suivants du Conseil d'administration de l'AICD pour la période 2022-2023 :

Présidente : Karla Majano de Palma, Directrice générale de l'Agence pour la coopération internationale d’El Salvador (ESCO)

Vice-président : Omari Seitu Williams, ministre conseiller, Représentant permanent adjoint et Représentant suppléant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

1. Conseil d’administration de l’AICD

* Groupes de travail du Conseil d’administration de l’AICD

Dialogue sur les thèmes suivants :

* Prolongation du délai imparti pour les groupes de travail
* Propositions et orientations pour la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale
* Présentation de la proposition de plan de travail 2023-2024 pour discussion et examen par le Conseil d’administration de l’AICD

En abordant ce point, la Présidente a rappelé la création des groupes de travail, qui ont été mis en place lors de la troisième réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2021, dans le but de définir une orientation plus stratégique dans le cadre de l'AICD et plus particulièrement du Conseil d'administration, afin de répondre à ses fonctions. À sa réunion du 23 mars 2022, le Conseil d’administration a élu les membres de bureau de ces groupes de travail pour une durée d'au moins un an à compter de la première réunion du Conseil d'administration ; leurs mandats pourront être prolongés ou les groupes seront dissouts par le Conseil d'administration si nécessaire, conformément aux lignes directrices approuvées lors de cette réunion (AICD/JD/doc.194/22 rev. 2 - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=194&lang=e) - |[Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=194&lang=s)).

En outre, l'importance de la poursuite des travaux des groupes de travail a été soulignée, afin de participer activement à la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale. Grâce aux contributions et aux apports de ces groupes de travail. À cet égard, certains membres des groupes de travail ont exprimé leur accord et leur volonté de continuer à travailler avec la présidence et le Secrétariat pour assurer la continuité des engagements et des travaux sur la question du partenariat.

Afin de coordonner la mise en œuvre des mandats, le Secrétariat a préparé une proposition de plan de travail pour la période 2023-2024 pour discussion et examen par le Conseil. Sur ce point, la Secrétaire exécutive au développement intégré est intervenue pour évoquer les mandats et souligner l'importance pour les membres du Conseil d'administration, par le biais des groupes de travail, d'analyser et de définir les modalités de mise en œuvre des mandats, avec l'appui technique du Secrétariat. La présidence et les membres des groupes de travail ont exprimé leur volonté de poursuivre les efforts entrepris et le processus de mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale. À l’issue des débats, le Conseil d’administration a pris la décision suivante :

Décision 2 : a) Prolonger la durée des travaux confiés aux trois groupes de travail de l'AICD pour la période en cours :

* Groupe de travail 1 : Alignement de la coopération avec les processus ministériels du CIDI
* Groupe de travail 2 : Collecte de fonds pour soutenir les partenariats pour le développement au SEDI de l’OEA
* Groupe de travail 3 : Positionner l'AICD dans le paysage de la coopération internationale pour le développement

Les groupes de travail poursuivront leurs discussions et, avec l'aide du Secrétariat et en coordination avec lui, s'efforceront de proposer des méthodologies et des activités conformes aux mandats assignés à chaque groupe.

b) Approuver la proposition de plan de travail 2023-2024, qui guidera la mise en œuvre des mandats confiés au Conseil d'administration (AICD/JD/doc.205/23 rev. 1 -[Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=205&lang=s) -[English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=205&lang=e))

1. Fonds de coopération pour le développement (FCD)

* État d'avancement du cycle de programmation 2021-2024 du FCD (CIDI/JD/INF.91/23 [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=91&lang=s) | [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=91&lang=e))
* Examen de la prolongation de la date limite pour les engagements et les contributions des États membres au FCD pour 2022, du 31 octobre 2022 au 31 mars 2023 (AICD/JD/doc.206/23 rev. 1 [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=206&lang=s) -[English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=206&lang=e))
* Examen du paiement couvrant les frais d’audit externe des comptes du FCD pour les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024, aux fins d’approbation par le Conseil d’administration (CIDI/JD/INF.89/23 – [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=e))

Le Secrétariat a ensuite présenté la nature, l'objectif et la composition, ainsi que l'état de la mise en œuvre programmatique pour le cycle 2021-2024.La Secrétaire exécutive a expliqué en détail l'état des contributions au fonds et a lancé un appel pressant aux délégations pour qu'elles rattrapent leur retard et versent leurs contributions volontaires ; elle a également appelé instamment les États membres qui ne l'ont pas encore fait à contribuer au FCD. Cela contribuerait à la croissance du fonds et permettrait d'analyser la possibilité de promouvoir d'autres formes de collecte de fonds.

Après avoir remercié le Secrétariat pour les exposés, la Présidente a félicité les pays participant au FCD et a réitéré l'importance de contribuer et de profiter des avantages du FCD et de ses bénéfices pour la région. À cet égard, elle a soumis à l'examen du Conseil la prolongation du délai accordé aux États membres pour présenter leurs offres et contributions au FCD. Cette demande est basée sur la disposition de l'article 16 des statuts du FCD concernant la prolongation du délai dans des cas exceptionnels et sur les défis rencontrés par les États membres.

Le paiement couvrant les frais d’audit externe des comptes du FCD pour les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024, aux fins d’approbation par le Conseil d’administration, a également fait l’objet de débats.

Sur ce point, la Présidente a expliqué que le Secrétariat général exige que chaque fonds géré par l’Organisation finance le coût des audits externes dudit fonds. En ce sens, comme pour les années antérieures, le Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a demandé au SEDI de payer les frais d’audit du FCD pour les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024 (CIDI/JD/INF.89/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=e)).

Sur ce point concernant le FCD, le Conseil d’administration a pris la décision suivante :

Décision 3 : a) Approuver le report de la date limite à laquelle les États membres doivent faire leurs offres et contributions au FCD du 31 octobre 2022 au 15 avril 2023.

b) Recommander au CIDI d'approuver le paiement des frais d'audit externe du FCD pour les exercices 2022, 2023 et 2024 (CIDI/JD/INF.89/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=89&lang=e)), étant entendu que le paiement de l’audit pour 2022 sera effectué immédiatement et que celui des deux exercices suivants sera effectué au début de l’audit correspondant à chaque exercice budgétaire, soit 2023 et 2024. Cette recommandation est fondée sur les dispositions de l’article 10 *d* du Statut du FCD concernant les crédits destinés aux activités imprévues (CIDI/doc.99/14 rev. 1 - [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=s) - [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=e)). Une fois obtenue l’approbation du CIDI, le SEDI devra entamer les démarches administratives pour payer les coûts d’audit de 2022 et assurer les fonds pour le paiement correspondant à 2023 et 2024.

1. Programme de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA

* Présentation du budget approuvé pour l'année 2023 pour discussion et approbation de l'allocation des ressources par le Conseil d’administration de l’AICD (CIDI/JD/INF.90/23 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=90&lang=s) | [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=90&lang=e))

La Présidente a donné la parole au représentant du Département du développement humain, de l'éducation et de l'emploi, qui a expliqué le contenu du tableau des dépenses estimées pour l'année 2023 et les prévisions jusqu'en 2027, sur la base de la résolution AG/RES. 2985 (LII-O/22) ([Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00209S02.docx) -[English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00209E02.docx)) ainsi que les dispositions relatives au Programme de formation et de certification des compétences linguistiques, conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22) ([English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00205E02.docx) | [Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00205S02.docx)). Après avoir répondu aux questions sur le sujet, la Présidente a remercié le Secrétariat pour son exposé et le Conseil d’administration a décidé ce qui suit :

Décision 4 : Approuver le décaissement des fonds alloués aux programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l'OEA dans le programme-budget 2022 : AG/RES. 2985 (LII-O/22) ([Español](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CIDSC00209S02.docx) -[English](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CIDSC00209E02.docx))

1. Plateforme CooperaNet :

* Débats sur les activités et les stratégies pour l'incorporation d'experts et la formation pour identifier les offres actives et les besoins dans la plateforme CooperaNet

Concernant ce point, consacré à la plateforme CooperaNet, la Présidente a rappelé que la plateforme répond au mandat des États membres de fournir un espace pour la coopération au développement qui offre des possibilités d’échanges entre les décideurs politiques, optimise les partenariats, établit des contacts et des réseaux, facilite l'aide au développement et offre des initiatives pour tirer parti de l'aide au développement, tout en fournissant une coopération technique fondée sur les besoins dans les Amériques.

La Secrétaire exécutive au développement intégré a également remercié les délégations qui ont soumis leurs offres de coopération et a rappelé aux États membres qu'ils pouvaient soumettre leurs offres et leurs besoins spécifiquement sur la plateforme. En outre, elle a souligné que l'une des tâches liées à la mise en place de CooperaNet est l'identification d'experts potentiels. En ce sens, l'une des tâches spécifiques pour l'année en cours est d'organiser un dialogue et de concevoir une stratégie d'intégration des experts qui aboutira à des éléments clés pour les offres et les besoins de la plateforme CooperaNet.

À l'issue des débats sur le dernier point de l'ordre du jour et après avoir traité le point « Autres questions », la Présidente a remercié les participants et déclaré la réunion close.

|  |  |
| --- | --- |
| Karla Majano de Palma  Directrice générale, Agence de coopération internationale d’El Salvador (ESCO) | Kim Osborne  Secrétaire exécutive au développement intégré |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

CIDRP03792F04